

## **REGLEMENT DE LA VALIDATION DE LA CERTIFICATION TRACTORISTE**

La validation de la certification s'effectue à l'issue des trois évaluations, en trois épreuves distinctes, décrites ci-dessous.

### **Évaluation n°1 Les opérations de maintenance et d'entretiens d'un tracteur et d'engins mécaniques agricoles et viticoles**

- L'épreuve de 30 minutes comporte un QCM sur des opérations de maintenance et sur des causes possibles de pannes  
Le candidat doit obtenir un total égal ou supérieur à 75% de bonnes réponses pour être reçu à cette épreuve

ET

- Un examen pratique de contrôle d'un tracteur et d'identification d'opérations de maintenance à réaliser en fonction de l'état constaté des éléments.  
10 minutes maximum pour évaluer l'état général du tracteur et son fonctionnement avec 3 niveaux : en excellent état, avec des opérations de maintenance importantes à programmer ou pas en état d'être exploité  
  
10 minutes maximum pour identifier les opérations de maintenance à réaliser (les répertorier, les expliquer et expliquer pourquoi elles sont nécessaires)

### **Évaluation n°2 Sélection d'outils et d'engins adaptés à la réalisation d'opérations de préparation, d'entretien de parcelles agricoles ou viticoles**

- L'épreuve de 30 minutes comporte un QCM sur des critères permettant d'effectuer des choix d'engins et d'outils pour des opérations et des travaux à réaliser sur des parcelles agricoles et /ou viticoles.  
Le candidat doit obtenir un total égal ou supérieur à 75% de bonnes réponses pour être reçu à cette épreuve

ET

- Un examen pratique permet de pouvoir évaluer les choix du candidat dans une mise en situation réelles au sein d'une exploitation présentant des caractéristiques spécifiques.  
Épreuve orale de 20 minutes maximum pour le candidat qui doit réussir à :

Détailler les caractéristiques du terrain et les conséquences sur les choix d'outils mécaniques et d'engins en fonction des opérations à réaliser

Déterminer la nature des sols à travailler et, en fonction des cultures réalisées, les conséquences sur des choix de matériels de travail et de préparation de la terre

Préciser les matériels à utiliser et ceux qui seront à proscrire en fonction du niveau de développement des cultures, de la saison et du cycle des cultures

Préciser des conséquences de conditions et de situations climatiques sur des choix d'outils et de matériels

### **Évaluation n°3 Conduite d'un tracteur, fixation et utilisation d'attelages et d'engins de travail de terrain et de plantations agricoles et viticoles**

- Mise en pratique de 45 mn maximum avec :  
La préparation du matériel en vue de réaliser des opérations spécifiques de préparation, d'entretien d'une parcelle,

Le convoyage du matériel sur le terrain à travailler (au sein d'un espace sécurisé)  
La fixation et l'utilisation de différents attelages et outils mécaniques  
La conduite d'un tracteur avec un attelage et différents matériels au sein d'une parcelle  
L'analyse et l'appréciation de la qualité du travail réalisé

Pour être certifié, le candidat doit :

- Sélectionner, contrôler et préparer correctement les engins, outils et le matériel nécessaire à son intervention
- Réaliser les opérations de manipulation, de déplacement, de fixations d'engins, d'attelages en respectant strictement les règles de sécurité
- Respecter les réglementations applicables lors de déplacement d'engins agricoles et viticoles sur les routes
- Fixer, régler, utiliser correctement les différents outils et matériels nécessaires aux opérations devant être réalisées
- Manœuvrer le tracteur avec les remorques et les attelages sur des parcours définis sans commettre d'erreurs de pilotage présentant un risque pour le matériel ou pour l'environnement
- Piloter un tracteur et contrôler le matériel lors d'opérations spécifiques sur une parcelle
- Contrôler la qualité du travail effectué par les machines, procéder à d'éventuels réglages ou des changements d'outils en fonction des résultats recherchés

**Chaque évaluation sera notée à partir d'une échelle de 0 à 20 et sera coefficientée 1.**

**A l'issue des 3 évaluations la moyenne doit être égale ou supérieure à 10/20 afin de valider la certification.**

**En cas d'échec, toute évaluation ayant obtenue une note égale ou supérieure à 10/20 pourra être conservée 5 ans et le candidat pourra représenter les évaluations non validées séparément pendant 5 ans jusqu'à validation complète de la certification.**

**En cas de fraude lors d'une évaluation le candidat sera automatiquement ajourné et ne pourra plus se présenter à une session ultérieure.**

**Maj 22/11/2023**